snes U. F.S.U. Syndicat National des Enseignements de Second degré
L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

L'US SPÉCIAL
JOURNAL DU SNES-FSU

SPÉCIAL SYNDICALISATION #876 7 NOVEMBRE 2026

L'édito

Pour que votre voix compte...

Cette année sera celle de nombreuses élections : professionnelles, présidentielle et législatives. Les élections professionnelles sont profondément ancrées dans votre quotidien. La multiplication des rendez-vous électoraux ne doit pas banaliser cet acte démocratique pour la profession. Comme vous le lirez dans ces pages, les élu·es du SNES et de la FSU défendent vos intérêts à tous les niveaux et dans toutes les circonstances. Ces élu·es sont vos collègues, puisque aucun·e n'est déchargé·e intégralement et qu'elles et ils continuent d'exercer en établissement ou en CIO.

En votant pour la FSU, vous allez donc voter pour vous, pour être défendu·e, accompagné·e, pour lutter, individuellement et collectivement.

Chaque voix pour la FSU sera aussi un signal fort en appui à notre projet : des personnels revalorisés, confortés et respectés dans une École émancipatrice. Chaque voix va compter : une FSU largement en tête, c'est l'assurance de pouvoir s'asseoir face au ministre avec l'appui de dizaines de milliers de collègues, donnant ainsi corps à notre capacité à rassembler, peser et gagner.

Cette élection revêt un enjeu supplémentaire, elle se tient quatre mois avant l'élection présidentielle, dans un contexte où le danger de voir l'extrême droite arriver au pouvoir n'a jamais été aussi grand. Voter pour la FSU, c'est aussi appuyer un syndicalisme combatif, déterminé et indépendant qui saura faire face au pouvoir quel qu'il soit.



Alors, votez ! Votez pour vous, pour agir, pour gagner : votez pour la FSU ! ■

Sophie Vénétitay, secrétaire générale

élections professionnelles en décembre

Voter FSU, c'est vous défendre !

© DR

Vos représentant·es sont à vos côtés. Leur connaissance fine du terrain, c'est la garantie d'une information fiable, de conseils justes et d'un accompagnement tout au long de votre année, tout au long de votre carrière. Votez pour elles. Votez pour eux. Votez FSU !

Pour la défense et l'avenir de l'École et des personnels, votez pour les candidat·es de la FSU !

Prendre cinq minutes pour voter et être défendu·e pendant quatre ans, c'est tout l'enjeu des prochaines élections professionnelles. Rendez-vous de carrière, moyens, mutations, situation de conflit dans votre établissement… tout au long d'une année scolaire, vous êtes nécessairement confronté·e à des situations où le SNES et la FSU vous informent, agissent dans les instances et font bouger les lignes. Dans les CAPA, les élu·es de la FSU améliorent les avis recteurs des rendez-vous de carrière, interviennent en comité spécial d'administration (CSA) académique ou départemental pour faire valoir la nécessité de moyens supplémentaires en prenant appui sur une connaissance fine du terrain. En CSA ministériel (pour lequel vous allez voter), les élu·es FSU ont par exemple obtenu en janvier 2026 le retour de 418 emplois de professeur·es qui avaient été indûment supprimés. C'est aussi grâce à sa position d'organisation majoritaire que les représentant·es FSU, fort·es de leur expertise, peuvent porter votre recours dans le cadre des mutations. Ils défendent aussi les non-titulaires, AED, AESH en CCP. Enfin, les formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) traitent à tous les niveaux des conditions de travail et localement elles offrent une caisse de résonance aux effets du néomanagement toxique.

> *La FSU pèse sur les décisions*

Pour des personnels revalorisés et respectés

Votre quotidien est aussi nécessairement impacté par les orientations portées par les différent·es ministres. « Choc des savoirs », suppressions d'emplois, nouveaux programmes… le SNES et la FSU interviennent aussi sur tous ces sujets dans les instances. Ainsi, les élu·es FSU sont intervenu·es sans relâche en CSE (Conseil supérieur de l'Éducation), notamment pour faire tomber les groupes de niveau ou pour améliorer le programme d'Évars.

Le SNES et la FSU sont également engagés dans des actions de coopération et de solidarité avec les syndicats à l'international et siègent dans des instances francophones et européennes.

Dans le tourbillon d'annonces présidentielles (et de ministres !), le SNES et la FSU ont été à chaque fois au rendez-vous : information (stages de formation syndicale, Journées de réflexion disciplinaires, réunions syndicales…) et mobilisations (grèves, manifestations), travail dans les instances, réunions publiques, interventions dans les médias, c'est ainsi que nous avons pu, ensemble, affaiblir le « Pacte », obtenir l'ouverture de discussion sur le statut d'AESH, ou se saisir des sorties de route d'Amélie Oudéa-Castera pour mettre sur la table notre revendication « *argent public pour école publique* », le privé étant un outil de séparatisme social et scolaire.

Porter une tout autre ambition pour l'École

Le SNES et la FSU agissent efficacement dans les instances et en dehors grâce à la légitimité et au poids que vous leur avez donnés lors des dernières élections en 2022, en les plaçant largement en tête. Voter pour la FSU aux prochaines élections professionnelles, c'est bien se donner individuellement et collectivement les moyens d'agir. S'abstenir, c'est s'affaiblir en donnant plus de poids à l'administration.

Alors du 3 au 10 décembre, pour faire respecter nos droits et pour gagner pour nos salaires, nos métiers et l'École publique, votez pour la FSU ! ■

Sophie Vénétitay

snes U. F.S.U. Syndicat National des Enseignements de Second degré

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE
VOTEZ FSU

U. F.S.U.

La FSU se bat pour les salaires, le les conditions de travail, les r

unité du second degré
Pour l'élévation du niveau de qualification de l'ensemble des élèves

La logique des réformes récentes pour le collège et le lycée est celle de la réduction des horaires disciplinaires, du tri social et du renoncement aux poursuites d'études pour le plus grand nombre. Le SNES-FSU a mobilisé avec succès la profession contre le « Choc des savoirs », les groupes de niveau et le DNB obligatoire pour entrer au lycée. Dans la rue, dans chaque établissement, dans les instances nationales et locales, les élu·es du SNES-FSU agissent pour combattre les textes et dispositifs qui organisent la séparation du collège avec le lycée pour faire de la Troisième une classe de fin d'études bloquant la jeunesse des milieux populaires. Lutter pour l'unité du second degré et pour la démocratisation scolaire, c'est aussi permettre la mobilité professionnelle et géographique des personnels, leur statut de cadre A et leur haute qualification pour une affectation indifférenciée de la Sixième au post-baccalauréat des lycées.

Pour vous...

École publique
Pour obtenir des moyens en faveur de l'École publique

Défendons le service public d'Éducation considérablement affaibli depuis 2017 : 10 230 emplois d'enseignant·es, CPE et Psy-ÉN ont été supprimés dans le second degré public en neuf ans de rentrées préparées sous Emmanuel Macron pendant que le nombre d'élèves augmentait. La FSU milite pour plus d'heures postes et plus de personnels, revalorisés. Dans les comités sociaux (CSA), les élu·es du SNES-FSU défendent les collègues, mettent en avant le manque de moyens humains et matériels et soutiennent les revendications des établissements. Le SNES-FSU intervient en instance et en audience, auprès du Rectorat ou de la DSDEN pour réclamer des moyens. Il diffuse rapidement les dotations horaires pour imposer la transparence dans les collèges et les lycées.

Pour contribuer avec réussite à la promotion de l'école inclusive, il est impératif qu'on en finisse avec les discours moralisateurs qui accablent les collègues sans les aider et que l'on crée un environnement véritablement inclusif qui permette l'accueil de tous les élèves.

La FSU défend une éducation émancipatrice, porteuse d'ambition pour la jeunesse.

carrières et salaires
Pour la revalorisation de l'ensemble des personnels

La valeur du point d'indice doit être augmentée. Elle a évolué de seulement 5 % entre 2020 et 2026 contre 21 % pour l'inflation. La FSU se bat pour renforcer le traitement indiciaire :
- minimum de la Fonction publique porté à 120 % du SMIC ;
- revalorisation du point d'indice, indexation sur les prix ;
- intégration des primes dans le traitement indiciaire.

La FSU milite pour dérouler des carrières complètes :
- ajout de points d'indice à tous les échelons ;
- avancement d'échelon accéléré ;
- suppression des obstacles de grade ;
- accès de toutes et tous à la classe exceptionnelle ;
- vers une agrégation revalorisée pour toutes et tous.

Face aux attaques récurrentes, il faut défendre le statut de la Fonction publique :
- renforcer nos droits, nos protections ;
- améliorer nos conditions et notre temps de travail ;
- exiger des règles collectives de gestion transparentes et appliquées ;
- pour obtenir un plan de titularisation des contractuel·les.

AESH
Pour obtenir un statut et améliorer les conditions de travail

La FSU revendique la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour l'ensemble des AESH et APSH (accompagnant·es de personnels en situation de handicap) et leur intégration dans ce nouveau corps.
Elle se bat pour :
- un recrutementd'AESH en nombre suffisant ;
- un temps plein à 24 heures hebdomadaires sur les 36 semaines de l'année scolaire ;
- une grille de rémunération nationale largement revalorisée et à un temps plein pour les agent·es qui le souhaitent ;
- la suppression des PAS et PIAL qui dégradent la prise en charge des élèves et les conditions de travail des AESH ;
- la fin du multi-accompagnement des élèves ;
- une formation initiale et continue sur les problématiques du handicap.

métier, contenus et pratiques
Pour résister aux injonctions et défendre la liberté pédagogique

Le SNES-FSU mène un travail de fond sur les pratiques professionnelles, les programmes, l'évaluation et les conditions de travail.

Il défend la réflexion, la créativité, l'intelligence collective au cœur des métiers. Il est auprès des collègues pour apporter repères et outils concrets quand la liberté pédagogique, la liberté de travailler ou le sens des métiers sont menacés. Au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE), il porte la voix et l'expertise des personnels dans les débats sur les programmes, examens et réformes. Il défend une formation continue choisie, répondant aux besoins des personnels et nourrie par la recherche, loin d'une formation réduite au seul accompagnement des réformes.

...mais pas sans vous !

Il porte l'ambition d'une école plus démocratique, fondée sur une culture commune exigeante pour l'ensemble des élèves, sur des programmes, des modalités d'évaluation et des conditions d'exercice qui permettent aux personnels d'enseigner leur discipline dans le respect de leur expertise et de la liberté pédagogique.



AED
Pour les salaires et la sécurité de l'emploi

La FSU porte la revendication d'un salaire minimum de 1 850 € net par mois, une grille indiciaire et une progression de carrière.
Les AED doivent aussi obtenir :
- un temps de travail permettant d'assurer un accompagnement éducatif de qualité tout en conciliant une poursuite d'études ou recherche d'emploi ;
- la fin de l'annualisation du temps de travail (1 607 heures) qui impose des emplois du temps bien trop lourds ;
- la pondération du temps de travail et la prime REP/REP+ ;
- des CDD de trois ans dès le premier contrat, puis la possibilité pour celles et ceux qui le souhaitent d'accéder au CDI ;
- des conditions transparentes et équitables d'accès au CDI ;
- un recrutement académique ;
- l'obligation de motiver les cas de non-reconduction de contrat et de les contester dans les CCP où les élu·es du SNES-FSU vous défendent.

Pour vous...

post-bac
Pour promouvoir les formations supérieures publiques en lycée

Toutes les politiques menées ces dernières années fragilisent l'offre de formations supérieures, en particulier celles des lycées publics, et visent à limiter les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement public. Le SNES-FSU demande l'abandon de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) avec Parcoursup, car ce sont les agents de la sélection à l'entrée de l'Université et du développement du privé. L'actuel gouvernement confond maintenant public et privé et ne raisonne qu'en termes de logique marchande.

Le SNES-FSU défend la diversité des formations supérieures en lycées publics, des classes préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) aux BTS, pour assurer des études de qualité ouvertes au plus grand nombre. Cela doit servir d'appui à une politique de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et constituer un rempart contre la sélection par l'argent.

...mais pas sans vous !

Je vote pour des élu·es expérimenté·es,

s carrières, les métiers, les statuts, etraites… mais pas sans vous !

F.S.U.

mutations et affectations
Pour des postes de titulaires en nombre suffisant

Le SNES-FSU demeure l'interlocuteur privilégié de la profession pour les questions de mutations et d'affectations. Il intervient sur l'écriture des Lignes directrices de gestion mobilité et a obtenu l'introduction ou la réintroduction d'éléments absents du projet initial du ministère en 2025, notamment :

- le rapprochement de conjoint (RC) vers la résidence privée ;
- le RC vers certaines catégories d'étudiant·es ;
- le RC en cas de promesse d'embauche du conjoint ;
- la mutation simultanée entre non-conjoint·es ;
- une souplesse dans les pièces à fournir pour les enfants adopté·es ;
- la prise en compte d'un·e enfant handicapé·e ne pouvant subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge.

Le SNES-FSU accompagne les TZR : rattachement administratif, affectations, remboursement des frais de déplacement, versement des ISSR…

recrutements
Pour un début de carrière à 2 SMIC

Le SNES-FSU s'est opposé avec force à la dernière réforme des concours pour défendre un haut niveau de qualification pour les professeur·es et CPE préservant leur autonomie professionnelle et leur capacité à penser leur métier. Il a obtenu une revalorisation du « salaire » d'élève-fonctionnaire et des garanties sur le contenu de la formation initiale.

Le SNES-FSU revendique une augmentation des salaires avec un début de carrière à 2 SMIC, une entrée progressive dans le métier et des prérecrutements rémunérés dès la L2 et sans contrepartie. Le SNES-FSU informe les tuteurs et tutrices et conseille les étudiant·es et les stagiaires à chaque étape de leurs parcours pour rejoindre nos métiers avec un réseau étoffé de militant·es dans les établissements et à l'INSPE.

La FSU milite pour une formation initiale ambitieuse ancrée dans la recherche.

Pour vous…

bâti scolaire
Pour l'adaptation et la rénovation des locaux

Dans les Formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT), les élu·es du SNES-FSU défendent les personnels face aux risques liés au changement climatique. Pendant les canicules, le SNES-FSU a imposé des mesures de protection pour faire cesser les situations de danger signalées. Il a aussi été en mesure de cartographier l'état des températures dans les collèges et les lycées, grâce à sa « météo des classes ». Le SNES-FSU exige la mise en place de mesures nationales d'adaptation en fonction des niveaux de vigilance canicule départementaux. Il demande la mise en œuvre d'un plan de rénovation du bâti scolaire à hauteur de 4 à 5 milliards d'euros par an pendant dix ans.

La FSU se bat pour une rupture écologique indissociable de la justice sociale.

…mais pas sans vous !



CPE et Psy-ÉN
Pour que l'éducatif reste le cœur de nos métiers

L'attaque contre la spécificité des métiers non enseignants et leur qualification se fait de plus en plus forte avec des obsessions sécuritaires et des dérives managériales, voulant confier toujours plus de missions annexes aux personnels. Pour la FSU, il faut des équipes pluri-professionnelles complètes avec des personnels qualifiés et formés qui peuvent décliner toutes leurs missions réglementairement définies et se concerter. Refusons la multiplication des « référents » qui viennent percuter les missions des CPE et des Psy-ÉN. Ces deux métiers sont essentiels dans la prise en charge éducative et psychologique, le suivi individuel et collectif des élèves. Choisir la FSU, c'est renouveler le lien de confiance entre la FSU, les CPE et Psy-ÉN, lien continu depuis la création des deux corps et à chaque étape de construction de nos identités professionnelles.

Pour vous…

…mais pas sans vous !

mutuelle
Pour la liberté de choisir sa mutuelle

Une réforme de notre protection sociale complémentaire a été imposée par une ordonnance en février 2021 à l'ensemble des agent·es de la Fonction publique. Le SNES et la FSU n'ont pas approuvé cette ordonnance, contrairement à d'autres organisations syndicales, mais se sont en revanche engagés fortement pour limiter les pertes. Le nouveau régime entraîne un scandaleux recul des solidarités et des coûts individuels élevés, notamment pour les petites rémunérations, les familles et les retraité·es.

Le SNES-FSU a entrepris un travail d'information et d'accompagnement des personnels tout en rappelant qu'il défend une autre conception de la protection sociale en santé et en prévoyance avec la couverture à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits.

non-titulaires
Pour un plan de titularisation

La FSU revendique :

- une grille de rémunération nationale qui mette fin aux écarts entre académies qui pénalisent les collègues pendant leur carrière et pour leur retraite ;
- des affectations transparentes, tenant compte de l'ancienneté ;
- la portabilité du CDI avec maintien de l'ancienneté et de l'indice en cas de changement d'académie.

Les droits des collègues doivent être renforcés, notamment en matière de congé maternité, avec la prolongation du contrat jusqu'à la fin du congé, le réemploi à son issue et à la rentrée suivante.

Les non-titulaires doivent pouvoir se défendre en CCP, notamment en cas de licenciement ou de procédure disciplinaire.

La FSU exige un plan de titularisation fondé sur la reconnaissance de l'expérience acquise, avec dispense des épreuves théoriques pour celles et ceux comptant au moins six ans d'ancienneté, ainsi que des voies d'accès élargies au statut, notamment par concours réservé.

santé au travail
Pour le respect des droits en santé et sécurité au travail

Le manque de moyens humains en médecins du travail, inspecteurs et inspectrices en santé, sécurité au travail, référent·es handicap, psychologues du travail est criant, alors que la santé des personnels se détériore sous le coup des méthodes de management, des tensions, des violences internes et externes, des réformes et réorganisations qui font perdre le sens du travail et des missions. Les représentant·es du SNES-FSU, à l'aide des fiches de registre santé et sécurité au travail (RSST), dévoilent l'étendue des problèmes.

L'action collective et syndicale peut faire évoluer les choses par des interventions tant au niveau local que ministériel. Sous la pression du SNES-FSU, le ministère a enfin mis en place des dispositifs de lutte contre les discriminations, contre les violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'un plan de prévention contre le risque amiante avec un recensement amiante de l'ensemble des établissements.

Pour vous…

égalité professionnelle
Pour lutter contre les inégalités femmes-hommes

Les inégalités professionnelles ne sont pas une fatalité. Depuis 2013, le SNES avec la FSU a obtenu des textes favorables à la réduction des écarts avec deux accords Fonction Publique déclinés dans l'Éducation nationale : annulation du jour de carence pendant la grossesse, amélioration des ratios hors classe pour les titulaires, diminution des effets du congé maternité sur les carrières, rendez-vous de carrière fixés et non aléatoires, ouverture d'un chantier « statut pour les AESH ».

La lutte contre les Violences sexistes et sexuelles est incontournable. Dans chaque académie existe un dispositif spécifique VDHA (violences, discrimination, harcèlement, agissements sexistes au travail) pour recueillir et traiter les signalements.

…mais pas sans vous !

, présent·es au quotidien. Je vote FSU !

L'US #876
SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026

en pratique L'organisation du vote et le parcours électeur

Le vote se déroule sur une application numérique, entre le 3 et le 10 décembre 2026. Mais vous avez une démarche à faire en amont et dès maintenant : ouvrir votre espace électeur.

Pour ouvrir son espace électeur, deux solutions :

- ➜ Vous avez reçu un mail sur votre adresse académique, contenant un lien pour vous connecter au portail élections.
- ➜ Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : https://www.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/electionspro2026

Sur le portail élections, votre identifiant est votre adresse professionnelle. Suivez ensuite la procédure indiquée sur le portail pour créer votre mot de passe et choisir une question secrète et sa réponse. Attention ! Notez bien ce mot de passe, cette question et cette réponse. Vous en aurez besoin pour voter.

Pour voter, vous aurez besoin de :

- Vous connecter au portail https://www.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/electionspro2026
- votre adresse mail académique (identifiant) ;
- votre mot de passe créé lors de l'ouverture de votre espace de vote (voir ci-dessus) ;
- votre code de vote, disponible sur ENSAP, dans votre espace personnel.

Il vous manque des éléments, comment faire pour voter ?

- Votre adresse mail académique n'est pas reconnue ? Il y a peut-être une erreur de format : avec ou sans majuscule, avec l'initiale du prénom ou le prénom en entier. Il est possible de faire plusieurs essais. Si ça ne fonctionne toujours pas, contactez la plateforme d'aide accessible sur le portail élections ou appelez la cellule d'aide de votre rectorat.
- Vous avez perdu votre mot de passe ? Utilisez la question secrète et sa réponse pour le régénérez ou choisissez la méthode de récupération par France Connect.
- Vous avez perdu votre code de vote ? Il reste consultable sur ENSAP jusqu'à la fin de la période de vote. Si vous n'avez pas accès à ENSAP, vous pouvez y accéder par France Connect.

C'est le jour J : comment voter ?

1. Se connecter à https://www.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/electionspro2026
2. Rouvrir l'espace électeur avec l'identifiant (adresse professionnelle académique en @ac-XXX) et le mot de passe créé lors de l'ouverture de l'espace électeur.
3. Choisir le panneau « Je vote ».
4. Saisir le code de vote.
5. Choisir le 1er scrutin pour lequel émettre un vote (CSA MEN).
6. Faire défiler tous les logos et en bas de la page, cliquer sur « Je veux voter. J'active la sélection de mon choix de vote »
7. Revenir sur le logo FSU et cliquer. La page de vote, avec le seul logo FSU s'affiche. Cliquer sur « Je vote ».
8. La page « Accusé de réception » s'affiche. Vous pouvez télécharger la preuve de vote : c'est toujours utile.
9. **Refaire la procédure pour les autres scrutins** (de 2 à 4 selon votre situation).

➜ Calendrier, modalités de vote, professions de foi, listes des candidat·es... retrouvez toutes les informations ici :

← Lien spécial pour les collègues hors de France

En cas de problème, n'hésitez pas à poser vos questions à ***electionspro@snes.edu***

je vote FSU pour l'indépendance politique et financière !

Pour un syndicat du second degré indépendant, qui ne dépend que de ses adhérent·es : votez FSU aux élections professionnelles de décembre 2026 !

Contrairement à d'autres organisations, notre syndicat ne doit absolument rien aux pouvoirs politiques, aux lobbies économiques ou aux collectivités territoriales. Nos ressources ? Elles viennent à plus de 98 % des cotisations de nos adhérent·es (seules quelques recettes publicitaires dans nos publications complètent ce financement à 100 % de nos adhérent·es) : aucune subvention de l'État, aucune dépendance financière extérieure. Notre indépendance n'est pas un slogan, c'est une réalité concrète.

Cette autonomie financière n'est pas un détail technique : elle est la condition même de notre crédibilité et de notre combativité. Comment pourrions-nous dénoncer les politiques d'austérité, les suppressions de postes, ou la dégradation des conditions de travail si notre existence dépendait des mêmes institutions que nous critiquons ? Au SNES-FSU, nous ne rendons de comptes qu'à nos adhérent·es et à la profession ! C'est cette liberté qui nous permet de porter haut et fort les revendications de nos collègues des collèges, lycées et CIO, sans craindre les pressions ou les représailles. Que ce soit pour la revalorisation des salaires, la défense du service public d'éducation, ou la lutte contre les réformes libérales qui menacent notre métier, notre voix reste indépendante et intransigeante.

Le SNES-FSU, premier syndicat du second degré

Chaque voix compte, chaque adhésion renforce notre poids dans les négociations, chaque vote aux élections professionnelles amplifie notre capacité à peser sur les décisions. Les élections de décembre 2026 seront déterminantes : elles dessineront le rapport de force pour les 4 années à venir. Face aux attaques répétées contre notre métier, face à la précarisation croissante, face aux tentatives de démantèlement de l'Éducation nationale, nous avons besoin de vous. Rejoignez-nous, adhérez, mobilisez nos collègues. Adhérer au SNES-FSU, c'est un acte de solidarité, c'est jouer le collectif pour un syndicalisme de terrain, proche des réalités du quotidien : l'ensemble des militant·es exercent en établissement. Vos cotisations financent l'intégralité de notre fonctionnement : les locaux qui accueillent les réunions et les militant·es, les publications qui informent et mobilisent, les frais de déplacement des équipes qui interviennent dans les établissements, les stages de formation syndicales.... Sans vous, rien de tout cela ne serait possible. 66 % de la cotisation est déductible grâce au crédit d'impôt, accessible à toutes et tous, que vous soyez imposable ou non.

La force du SNES-FSU, c'est vous !

Alors, pour un syndicalisme indépendant, combatif et représentatif, votez FSU en décembre 2026 ! Parce que défendre le second degré, c'est défendre l'avenir de nos élèves, de nos métiers, et de notre service public. Le combat continue, et il a besoin de vous ! ■

je vote FSU pour des représentant·es déterminé·es dans toutes les instances

Nous votons pour élire nos représentant·es aux Comités sociaux d'administration et aux Commissions paritaires...

Chaque électeur et électrice vote pour élire les représentant·es au comité social d'Administration ministériel (CSA-MEN) et au CSA de proximité (académie, vice-rectorat des COM). Ces instances sont consultées sur les questions d'organisation et de fonctionnement des services et établissements (moyens, postes, plan de formation, règles du mouvement, carrières, régimes indemnitaires,...). Le vote au CSA académique permet aussi de déterminer la composition des CSA spéciaux départementaux et, dans les régions pluri-académiques, du CSA spécial de région académique. Vos élu·es y discutent des orientations collectives sur les carrières, l'avancement, les promotions de grade et de corps, l'égalité professionnelle et la formation professionnelle.

F3SCT

Une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) est attachée à chaque niveau de CSA. Elle est composée de titulaires qui sont des membres élu·es du CSA et de suppléant·es désigné·es par les organisations syndicales représentées au CSA. La réalité des conditions de travail est au cœur des interventions de la FSU pour obtenir des améliorations concrètes et des plans de prévention.

CAP et CCP

Les fonctionnaires titulaires de tous les corps du second degré élisent leurs représentant·es à la commission administrative paritaire nationale (CAPN) et académique (CAPA).

Dans chaque académie, les non-titulaires enseignant·es, CPE et Psy-ÉN, votent pour désigner leurs représentant·es à la commission consultative paritaire (CCP). De même, les AED et les AESH, votent pour leur CCP.

Toutes ces commissions sont consultées sur les situations individuelles des agent·es : recours sur l'évaluation, demande de congé de formation professionnelle, de temps partiel...

Elles siègent aussi en formation disciplinaire et donnent un avis sur les sanctions les plus lourdes des 2e et 3e groupes.

... Mais les résultats aux élections professionnelles vont aussi déterminer la composition de nombreuses instances représentatives indirectes qui toutes instruisent des décisions concernant les personnels.

CSE

Le conseil supérieur de l'Éducation (CSE) est constitué des représentant·es des personnels mais aussi des parents, des lycéen·nes et étudiant·es, des collectivités territoriales, des associations périscolaires et familiales et des représentant·es du patronat. Il émet des avis sur les objectifs et le fonctionnement du service public d'Éducation, les programmes, les examens. La FSU y porte son exigence d'un service public d'éducation émancipateur, garant de l'accès de toutes et tous à une formation de haut niveau, dans le respect des personnels et de leur liberté pédagogique et professionnelle.

CSFPE et CCFP

Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE) et le Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) sont consultés sur toutes les questions d'ordre général qui concernent la Fonction publique. La FSU y défend le statut général des fonctionnaires et les droits de l'ensemble des personnels titulaires et contractuels. Le CSFPE est la plus haute instance de recours en matière disciplinaire.



CIAS et SRIAS

Le code général de la Fonction publique prévoit que les personnels définissent et mettent en œuvre l'action sociale par l'intermédiaire de leurs représentant·es.

La FSU est représentée dans le Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (CIAS) et dans les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS). Elle y porte ses revendications, notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et d'accompagnement du handicap et de la dépendance. ■

Ont contribué à la rédaction de ce numéro spécial Élections professionnelles : Camille Audé, Simon Bach, Laetitia Benoit, Louise Berthelot, Virgnie Cassand, Sandrine Charrier, Ludivine Debacq, Géraldine Duriez, Magali Espinasse, Julien Farges, Grégory Frackowiak, Cédric Gerland, Claire Guéville, Emmanuelle Haffner, Amélie Hart, Cécile Hernandez, Hamda El Khiari, Yannick Lefebvre, Hervé Le Fiblec, Julien Luis, Clarisse Macé, Hervé Moreau, Anne-Sophie Legrand, Gwénaël Le Paih, Joël Mariteau, Thierry Meyssonnier, Thierry Pétrault, Olivier Raluy, Aurélia Sarrasin, Patrick Soldat, Erick Staëlen, Laurent Tramoni, Sophie Vénétitay, Cyril Verlingue

L'Université Syndicaliste SPÉCIALE n° 876 du 7 novembre 2026,le mensuel du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – **Directeur de la publication :** Gwenael Le Paih (gwenael.le-paih@snes.edu) – **Rédactrice en chef :** Sandrine Charrier – **Régie publicitaire :** Comdhabitude publicité, Clotilde Poitevin : 7, rue Émile-Lacoste, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – **Imprimerie :** IPS PACY, Route de Paris, 27120 Pacy-sur-Eure – **Abonnements :** 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CPPAP 0129 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution – N° agrément Belgique : P929187